

28 juillet 2010

Proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 899 175 francs destiné à la construction d'équipements sportifs simples, accessibles librement, sept jours sur sept, à destination de toutes les catégories d'âge de la population.

Préambule

Ce projet s'inscrit dans la dynamique actuelle de santé préconisée par l'Organisation mondiale de la santé, qui recommande à toutes et à tous d'avoir une activité physique minimale de trente minutes par jour.

En effet, le manque d'exercice est un des facteurs participant à la dégradation lente, mais constante, de la santé de la population en Suisse. Comme dans tous les pays industrialisés, la surcharge pondérale et l'obésité ont fortement augmenté au cours des dix à vingt dernières années dans la population adulte, aussi bien que parmi les enfants et les adolescents.

Bien que se rapportant à l'individu et non à la collectivité, ces facteurs sont fortement influencés par le mode de vie actuel et le fonctionnement de notre société. Notons par ailleurs que l'activité physique et le sport ont également des effets psychiques et sociaux bénéfiques, par exemple pour la gestion du stress, l'estime de soi, l'intégration sociale ou l'éducation à un mode de vie sain et actif. Fort de ces constats, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, par le biais du Service des sports, propose de développer la construction d'équipements sportifs de proximité.

Objectifs visés

- Favoriser la pratique gratuite d'une activité physique de proximité en toute liberté, dans la mesure de ses possibilités, quels que soient l'âge, le sexe, la classe sociale de chaque individu.
- Lutter contre la sédentarité et l'obésité.
- Permettre aux habitant-e-s de se réapproprier l'espace public.
- Valoriser le sport en tant que facteur d'intégration et de cohésion sociale.

Cette proposition de crédit s'inscrit également comme une réponse concrète à la motion M-796 intitulée «Promotion du sport et de l'activité physique tous âges par des équipements sportifs de proximité» et acceptée par le Conseil municipal le 9 juin 2010.

Démarche

Le Service des sports a, dans une première phase, travaillé afin d'acquérir un maximum d'informations sur:

- les activités et infrastructures proposées en Ville de Genève;
- la manière de favoriser la pratique d'une activité physique;
- la recherche des aménagements innovants s'intégrant facilement dans la zone urbaine.

Pour ce faire, un groupe de travail a conduit le projet selon les trois axes suivants:

- A. Rencontres et entretiens avec des spécialistes de la promotion de la santé afin d'établir un échange d'informations et tenir compte de leurs expériences et leurs conseils en matière de santé publique ainsi que développer un éventuel partenariat.
- B. Elaboration d'une cartographie et d'un tableau d'activités en vue de disposer d'un recensement de lieux attractifs pour l'implantation d'aménagements de proximité.
- C. Recherche d'aménagements urbains innovants afin de connaître et étudier ce qui se fait en la matière dans d'autres communes, cantons et pays afin de s'en inspirer.

Les différentes rencontres avec des spécialistes de la promotion de la santé ont confirmé au groupe de travail que la sédentarité touche une grande majorité de la population suisse. En effet, le constat est sans appel: plus des deux tiers de la population suisse ne bougent pas assez, et un cinquième de la population est totalement inactive (selon OFSPO).

Fort de ce constat, le groupe de travail s'est fixé comme objectifs de trouver le moyen d'encourager le plus grand nombre d'individus à pratiquer une activité physique et de promouvoir le sport en tant que facteur de cohésion sociale.

Les différentes recherches ont démontré que la Ville de Genève proposait déjà une large palette d'activités, qu'elles soient organisées directement par le Service des sports ou par les nombreuses associations et clubs subventionnés.

Le défi est de capter les personnes qui veulent faire du sport de manière improvisée, hors des structures existantes. Pour ce public, il y a un manque en Ville de Genève. La construction d'équipements sportifs de proximité donnant la possibilité de faire du sport sans contrainte d'horaires et ne nécessitant pas d'encadrement particulier permettrait de toucher une population qui aujourd'hui ne pratique pas ou peu de sport.

C'est pourquoi, après l'étude approfondie d'une douzaine de variantes d'aménagements urbains, le Service des sports propose la construction de deux types

d'équipements sportifs de proximité: le fitness intergénérationnel en plein air et l'arène multisports.

1. Exposé des motifs

1.1 Fitness intergénérationnel en plein air

Ces appareils de fitness pour actifs dès l'âge de 15 ans sont destinés, pour certains d'entre eux, également aux malvoyants et aux personnes à mobilité réduite. Libres d'accès gratuitement toute l'année et à tout moment de la journée, ces aménagements permettent de s'adonner à des exercices cardio-vasculaires, à des exercices de musculation et de stretching, ainsi qu'à des exercices de coordination.

Ils ont été étudiés, dessinés et approuvés respectivement par des thérapeutes, des physiothérapeutes, des médecins et des coaches de conditionnement physique. L'ergonomie a été étudiée afin de prémunir l'utilisateur de toute brusquerie, mouvements dangereux ou mouvements parasites.

Ces équipements sont idéaux pour garantir une activité physique pour toutes les tranches d'âges. Ils sont également des lieux de rencontre créant des liens sociaux indispensables à la qualité de vie des usagers.

Ces appareils de fitness en plein air sont en effet conçus pour plaire à un public intergénérationnel et pour favoriser d'une manière complémentaire les échanges au sein des familles ou entre les différentes couches de la population, raison pour laquelle ils se situent à proximité de zones de jeux pour enfants.

Ce fitness en plein air va également permettre à la personne âgée, à travers des animations prévues sur les aménagements (notamment en collaboration avec le Service social et ses partenaires associatifs), de rester dans un cercle social. Il répond à une démarche active et participative de l'ainé.

De plus, une activité modérée pour les aînés permet notamment de réduire la perte de densité minérale osseuse et de limiter les risques de fracture (prévention de l'ostéoporose), de garder une certaine masse musculaire (force), ce qui permet d'éviter les chutes, de maintenir une certaine capacité respiratoire (souffle), et de réduire les risques de la maladie d'Alzheimer ou de diabète (Di Pietro, 2001 / Woolf et Akesson, 2003, cités par le réseau francophone de prévention des traumatismes et de promotion de la sécurité, 2005).

La Suisse ne connaît pas véritablement ce genre d'aménagements. A Genève, quelques appareils sont disposés dans le parc Emile-Dupont et sur la commune de Meyrin mais seulement depuis 2009. La fréquentation est jugée bonne, particulièrement au printemps et en été. L'engouement y est totalement démontré, preuve

en est que nombre de cantons (Zurich, Bâle, Tessin, Vaud, etc.) sont venus visiter les installations mises en place à Meyrin. En revanche, ils sont déjà implantés depuis plus longtemps en France (Ile-de-France, Nantes, Bretagne, sud de la France), en Espagne, au Portugal et, bien évidemment, en Asie, d'où ils proviennent.



Photographie parc Emile-Dupont

Le Service des sports, pour définir les emplacements possibles, a rencontré aussi bien les interlocuteurs spécialisés dans l'encadrement des personnes âgées (Service social, représentant-e-s d'ainé-e-s, médecins, etc.) et pouvant se prononcer sur l'intérêt des deux projets «fitness en plein air» et «mobilié urbain pour personnes âgées», que des interlocuteurs susceptibles de se prononcer sur les problématiques d'implantation, d'installation et d'entretien (Service des espaces verts et de l'environnement, Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Service de la sécurité et de l'espace publics, Service du génie civil, fournisseurs, etc.).

Le Service des sports a également tenu compte de:

- l'aspect démographique de la population des aînés en ville de Genève et plus spécifiquement sur les différents secteurs socio-sanitaires sur la base des informations fournies par le Service social de la Ville de Genève;

- la proximité d’infrastructures relatives aux enfants (crèches, zones de jeux, pataugeoires...) pour insister sur l’aspect intergénérationnel de ces structures;
- la proximité d’infrastructures dédiées aux aînés (centres d’action sociale et de santé/unités d’action communautaire/clubs d’aînés/espaces quartiers aînés, établissements médico-sociaux);
- la possibilité pour les aînés d’accéder en minibus, dans le cadre d’animations prévues sur les sites;
- la possibilité pour les handicapés d’accéder au site directement en voiture (Eaux-Vives et Franchises) ou à proximité immédiate (Bertrand);

mais également de:

- la visite des emplacements déterminés avec les fournisseurs et les entreprises de génie civil pour la faisabilité technique;
- la volonté de respecter la «voie verte d’agglomération» (projet de réalisation d’une voie dédiée aux mobilités douces avec piste cyclable et piétonnière), en relation (mesure compensatoire) avec l’élaboration du CEVA;
- la nécessité de ne pas apporter de grandes modifications aux divers emplacements existants (vue, respect de l’environnement et de l’aménagement des sites).

Le Service des sports préconise donc d’implanter ces appareils sur les sites suivants:

1. Parc Bertrand / à côté de la crèche, des jeux pour enfants et de la pataugeoire

Appareils:

Fourniture de station de gym à l’intention des aînés: 3 éléments permettant de pratiquer 9 activités.

Fourniture de station de gym à l’intention des actifs: 7 éléments permettant de pratiquer 14 activités.

Régime foncier

Cet aménagement se situe en partie sur la parcelle N° 1724, Genève-Plainpailais, appartenant au domaine public communal et/ou au domaine propriété de la Ville de Genève.

2. Parc des Franchises / rue de Lyon, à proximité des bancs situés en face de la pataugeoire

Appareils:

Fourniture de station de gym à l’intention des aînés: 3 éléments permettant de pratiquer 9 activités.

Fourniture de station de gym à l’intention des actifs: 5 éléments permettant de pratiquer 10 activités.

1.2 Arènes multisports

Il existe deux types d'arènes multisports, soit de type fixe ou de type mobile.

Arènes fixes

Terrains de sports construits de préférence sur des surfaces bitumineuses, encadrés par une barrière en bois ou de type métallique, le tout se trouvant entouré d'une clôture soudée, ces arènes sont équipées d'un gazon synthétique spécifiquement étudié pour ce type de terrain.

Il correspond à un terrain de football convertible en terrains de basketball, de volleyball ou encore de badminton. Libres d'accès gratuitement toute l'année, ils permettent à toutes et tous, notamment aux jeunes, de s'adonner à des sports de balle.

Les arènes multisports sont destinées principalement à la tranche d'âge 12 à 18 ans, mais fort des expériences vécues sur des installations existantes, il est démontré qu'elles permettent également des échanges intergénérationnels (ex. tournois parents/enfants) et favorisent une vraie mixité sociale (garçons, filles, adultes, enfants, valides et personnes à mobilité réduite).

Les communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et Versoix possèdent déjà de telles installations. Le taux de fréquentation est jugé excellent, spécialement au printemps et en été. La Ville de Lausanne en possède également une dizaine, depuis plusieurs années. Leur bilan est également très positif, tant sur la fréquentation que sur le faible taux de déprédations.



Pour ce projet également, le Service des sports, pour définir les emplacements possibles, a rencontré aussi bien les interlocuteurs susceptibles de se prononcer

Arène mobile

Il s'agit d'une structure similaire à celle décrite ci-dessus mais pouvant être démontée et installée pour des manifestations. Cette structure n'est par conséquent pas solidaire du revêtement au sol existant mais est maintenue grâce à un système de lest.

De par ses particularités, le groupe de travail préconise également l'acquisition d'une arène mobile.



2. Description des travaux et estimation des coûts	Fr.
2.1 <i>Fitness intergénérationnel en plein air</i>	
Fourniture du matériel (éléments de fitness)	71 000
Signalétiques en braille + enfants	10 000
Creuse, terrassement et revêtements	100 000
Total TTC	181 000
Construction pour trois emplacements	
Total TTC	543 000
2.2 <i>Arènes multisports</i>	
Fourniture et pose d'une arène multisports fixe de type bois ou métal y compris revêtement synthétique	122 000
Signalétique	1 500

Terrassement, collecteur, drainage etc.	72 000
Total TTC	195 500
Fourniture d'une arène multisports de type mobile	
Cette arène peut être utilisée en hiver en tant que patinoire de quartier	
Total TTC	116 500
Total TTC	312 000
<i>Récapitulatif:</i>	
2.1 Fitness intergénérationnel en plein air	543 000
2.2 Arènes multisports	312 000
Total brut	855 000
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	34 200
Intérêts intercalaires $855\,000 \times 3,5/100 \times 8/12/2$	9 975
Total net	899 175

Budget provisionnel d'exploitation

L'entretien courant des ces ouvrages sera assuré dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraînera pas de charges d'exploitation supplémentaires.

Charge financière

La charge financière annuelle sur 899 175 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités se monte à 105 000 francs

Programme des travaux et autorisation de construire

Le délai référendaire écoulé et les autorisations de construire obtenues, les travaux pourront commencer cinq mois après le vote du Conseil municipal et dureront environ huit mois.

Référence au plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas inscrit au 5^e plan financier d'investissement 2010-2021.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit d'investissement est le Service des sports.

Conclusion

La réalisation de ces infrastructures est vivement recommandée et nécessaire pour donner la possibilité à chaque citoyen-ne de faire gratuitement de l'exercice, et ce sous forme modérée et thérapeutique.

Cela s'inscrit en totale adéquation avec l'esprit du développement de l'activité physique.

Il s'agit d'une action de promotion pour lutter contre la sédentarité s'inscrivant totalement dans le contexte socio-sanitaire genevois actuel.

L'implication de la Ville de Genève dans ce domaine précis met en évidence l'importance qu'elle attache à la valeur d'exemplarité du sport, à son rôle social et à sa contribution à la santé de la population.

Par ailleurs, il faut pouvoir répondre également au vieillissement de la population (un sixième de plus 65 ans en Suisse en 2009 mais un quart de plus 65 ans en Suisse en 2040, selon les informations de l'Office fédéral des statistiques de la population).

Selon l'Organisation mondiale de la santé, Genève fait partie des «34 villes amies des aînés» dans le monde, répondant ainsi, par cette approche, concrètement aux attentes et aux besoins de nos seniors à seule fin d'améliorer leur qualité de vie.

Ces projets, à travers une démocratisation de la pratique d'activités physiques, répondent à un réel besoin, l'engouement y est démontré dans les villes où de telles installations existent et tout porte à croire que ces équipements sont attendus par une partie de la population avec le plus vif intérêt.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un montant de 899 175 francs destiné à la construction d'équipements sportifs simples, accessibles en tout temps, à destination de toutes les catégories d'âge de la population.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunt à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 899 175 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.